

# I

ncontournables



## Solutions Santé

Les **I**ncontournables offrent la solution  
pour bénéficier d'une complémentaire  
santé sur mesure.



## *La santé fait partie des premiers postes de dépenses des ménages.*

*Se soigner tout en se mettant à l'abri d'importantes dépenses financières est capital.*

**Saviez-vous que :**

- *Chaque année, un Français dépense en moyenne 3 450 € pour sa santé, dont 2 724 € pour sa seule consommation de soins et biens médicaux.*
- *Les Frais d'optique sont les frais les moins bien remboursés par la Sécurité sociale. Or, on constate que les problèmes de vue touchent 66 % de la population française.*
- *Les soins dentaires simples bénéficient d'une bonne prise en charge au contraire des prothèses dentaires auxquelles ont pourtant recours 77 % des Français une fois dans leur vie.*
- *Une journée d'hospitalisation coûte en moyenne 1 100 €, 20 % de ce montant (hors examens) étant à la charge du patient.*

## **Une protection efficace au quotidien**

Solutions Santé vous permet un accès à tous les soins de santé, parce que chaque individu est **unique** et **particulier**.

## **Simple, évolutive, ouverte aux nouvelles pratiques médicales**

Solutions Santé innove et adapte davantage ses couvertures de soins à vos besoins réels, en remboursant les soins novateurs (acupuncture...).

## **Solutions Santé, pour bénéficier de tous les avantages :**

**Vous avez le choix des garanties** avec 7 formules de garanties évolutives, toutes tarifées au meilleur prix !

**Vous pouvez avoir accès au Tiers payant** pour éviter l'avance des frais pour la pharmacie, l'hospitalisation (hors soins externes) et les frais d'analyses, de radiologies et d'auxiliaires médicaux (hors garantie 6).

**Vous adhérez sans formalité médicale** Solutions Santé vous couvre sans questionnaire de santé ni contrôle médical lors de votre adhésion.

**La cotisation gratuite à partir du 3<sup>e</sup> enfant** Solutions Santé vous garantit la gratuité des cotisations pour le 3<sup>e</sup> enfant et les suivants désignés comme bénéficiaires sur le Contrat.

## Choisissez la garantie qui vous convient

Vous déterminez la garantie la mieux adaptée à vos besoins parmi les 7 niveaux que nous vous proposons. Vous pouvez ensuite faire évoluer votre garantie sous certaines conditions et modifier les bénéficiaires en cas de changement de situation familiale par exemple.

## Comment est déterminée votre cotisation ?

Quelle que soit votre situation personnelle, Solutions Santé propose toujours la garantie la plus avantageuse pour vous. La cotisation de votre complémentaire santé est calculée selon des critères précis : votre âge, celui des personnes que vous souhaitez couvrir, la garantie que vous avez choisie. Avec Solutions Santé, votre **3<sup>e</sup> enfant** ainsi que les suivants seront **couverts gratuitement**.

Votre cotisation est prélevée chaque mois sur votre compte bancaire ou de Caisse d'Épargne, sur lequel sont versés vos remboursements. Le montant de votre cotisation évoluera ensuite en fonction de votre âge et de celui de vos bénéficiaires. Reportez-vous à la grille tarifaire jointe pour déterminer votre cotisation.

## Vous bénéficiez immédiatement des services d'une assistance santé adaptée à vos besoins

**Vous êtes malade, accidenté, nous sommes là pour vous aider au quotidien !**  
Livraison de médicaments, transport d'un proche à votre domicile, mise à disposition d'une aide à domicile.

**Vous attendez un enfant, nous mettons à votre disposition :**

- un service d'information et de conseils aux jeunes parents ;
- la présence d'une auxiliaire de puériculture ou d'une aide à domicile pour vous seconder.

**Votre enfant est malade, nous vous proposons :**

- la garde à domicile de l'enfant ;
- l'école à domicile.

Les prestations d'assistance vous sont accordées sans délai, dès le 1<sup>er</sup> jour de votre adhésion.

**“Nous répondons à toutes vos questions dans le domaine de la santé, protection juridique ou de la vie quotidienne 24h/24 et 7j/7”**

Un numéro d'appel direct vous est communiqué lors de votre adhésion.

# Exemples de remboursements\*

## Pour une consultation

**Solutions Santé** est un contrat "responsable". À ce titre, il privilégie les assurés respectant le parcours de soins.

### ■ Vous consultez un généraliste (conventionné secteur 1) (dans le respect du parcours de soins)

Coût de la consultation	23 €
Remboursement Sécurité sociale	15,10 € (16,10 € - 1 €)
<b>Remboursement Solutions Santé</b>	
<b>Garanties 4 et 7</b>	6,90 €
Reste à votre charge	1 €

### ■ Vous consultez un spécialiste (conventionné secteur 1) (dans le respect du parcours de soins)

Coût de la consultation	28 €
Remboursement Sécurité sociale	18,60 € (19,60 € - 1 €)
<b>Remboursement Solutions Santé</b>	
<b>Garanties 4 et 7</b>	8,40 €
Reste à votre charge	1 €

## Pour une paire de lunettes

Vous devez remplacer vos lunettes qui vous coûtent 502 €. Pour un adulte avec un remboursement de la Sécurité sociale de 1,70 € pour la monture et 12,44 € pour les verres.

### ■ Garantie 4

Dépenses engagées pour la monture	=	200 €
Dépenses engagées pour les verres	=	302 €
Remboursement Solutions Santé + Sécurité sociale :		
monture : 91 € + 1,70 €	=	92,70 €
verres : 91 € + 12,44 €	=	103,44 €
Total	:	196,14 €
<b>Reste à charge</b>	:	<b>305,86 €</b>

### ■ Garantie 7

Dépenses engagées pour la monture	=	200 €
Dépenses engagées pour les verres	=	302 €
Remboursement Solutions Santé + Sécurité sociale :		
monture : 122 € + 1,70 €	=	123,70 €
verres : 183 € + 12,44 €	=	195,44 €
Total	:	319,14 €
<b>Reste à charge</b>	:	<b>182,86 €</b>



## Paroles de conseiller

*Votre Conseiller est un expert. N' hésitez pas à prendre contact avec lui pour souscrire votre Contrat Solutions Santé.*

*Appelez le **01 58 82 62 06**.*

### **Pourquoi faut-il souscrire Solutions Santé ?**

Chacun a à faire face à des dépenses pour des consultations médicales pour soi ou ses enfants, des soins dentaires...

Quand on est en bonne santé, une complémentaire santé ne paraît pas nécessaire... et pourtant à tout moment et quel que soit son âge, on est confronté à des dépenses qui peuvent s'avérer élevées.

### **Pour tous types de soins ?**

À partir de la garantie 4, Solutions Santé propose la prise en charge de soins maintenant répandus, non pris en charge par la Sécurité sociale, comme l'ostéopathie, l'acupuncture et les implants dentaires...

### **Puis-je bénéficier des prestations d'assistance ?**

Bien sûr, cette garantie est incluse dans votre Contrat, vous ne payez qu'une cotisation de 0,36 € par mois, quel que soit le nombre de bénéficiaires.

### **Jusqu'à quel âge peut-on adhérer ?**

Solutions Santé est accessible jusqu'à 75 ans. Une fois couvert par Solutions Santé, l'Assuré conserve cette complémentaire santé le temps qu'il le souhaite, sans aucune limite d'âge.

*À chaque situation, sa solution :  
votre Conseiller s'engage à vous proposer  
la garantie santé la mieux adaptée.*

# Prestations santé 2012

## Garantie 1

## Garantie 2

Les remboursements sont versés en complément de ceux de la Sécurité sociale. Le total des rem

<b>HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE *</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Chirurgie (à l'exclusion de la chirurgie esthétique)</li> <li>Hospitalisation médicale (hors maternité)</li> <li>Frais de transport terrestre</li> </ul>	400 % de la BR	400 % de la BR
<ul style="list-style-type: none"> <li>Chambre particulière (hors maternité)</li> <li>Personne accompagnant un enfant de moins de 12 ans</li> </ul>	23 €/jour	23 €/jour
<ul style="list-style-type: none"> <li>Forfait hospitalier</li> </ul>		
<b>FRAIS DE MALADIE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pharmacie*</li> <li>Vaccins pris en charge par la Sécurité sociale*</li> </ul>	100 % BR-MR	100 % BR-MR
<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultations* - Visites* - Analyses*</li> <li>Electrothérapie* - Radiologie* - Soins par auxiliaires médicaux</li> <li>Pratique médicale courante*</li> </ul>	TM	TM
<ul style="list-style-type: none"> <li>Orthopédie</li> <li>Acoustique (par appareil remboursé par la Sécurité sociale)</li> </ul>	381 €/an 381 €	381 €/an 381 €
<b>FRAIS DE CURES THERMALES</b> (acceptées complètement ou partiellement par la Sécurité sociale)	122 €	230 €
<b>FRAIS DENTAIRES</b> (acceptés ou refusés par la Sécurité sociale. En cas de refus, la BR est restituée)		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Soins dentaires</li> <li>Prothèses dentaires - Orthodontie</li> </ul>	TM	150 % de la BR
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dents Inlay et Onlay</li> <li>Soins de parodontologie</li> </ul>	TM	150 % de la BR
<ul style="list-style-type: none"> <li>Implants</li> </ul>	-	-
<b>FRAIS D'OPTIQUE</b>	<i>L'Assureur ne rembourse qu'une seule paire de lunettes (2 verres)</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour 2 verres ou 2 lentilles</li> <li>Par monture</li> </ul>	48 € 30 €	76 € 61 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lentilles refusées par la Sécurité sociale (y compris lentilles jetables par personne et par an)</li> </ul>	76 €	91 €
<b>INDEMNITÉ DE MATERNITÉ</b>	150 €	200 €
<b>FRAIS NON REMBOURSÉS PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE</b> (remboursement sur avis favorable de l'Assureur)	-	-
<b>ACTES DE PRÉVENTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vaccins et ostéodensitométrie remboursés par la Sécurité sociale (cf. article 7.2 des Dispositions générales jointes)</li> </ul>		
<b>TIERS PAYANT</b>	oui	oui
<b>GARANTIE ASSISTANCE</b>	oui	oui

\* Ces garanties sont impactées par les dispositions concernant le respect du parcours de soins coordonnés et les dispositions dites "contrats responsables" (cf. article 7-2 des Dispositions générales ci-jointes).

La participation forfaitaire de 18 € mise à la charge de chaque assuré social pour les actes médicaux affectés d'un coefficient égal ou supérieur à 60 ou d'un tarif égal ou supérieur à 120 € est pris en charge par l'assureur.

- **Base de remboursement (BR)** : Tarif de référence de la Sécurité sociale à partir duquel est calculé le remboursement obligatoire.
- **Ticket modérateur (TM)** : Différence entre la base de remboursement et le montant remboursé par la Sécurité sociale.
- **Montant remboursé par la Sécurité sociale (MR)**.
- **Frais réels (FR)** : Dépenses réellement engagées.

Garantie 3	Garantie 4	Garantie 5	Garantie 6	Garantie 7
------------	------------	------------	------------	------------

Remboursements (Sécurité sociale et Solutions Santé) ne peut excéder le montant des frais engagés.

400 % de la BR	400 % de la BR	400 % de la BR	400 % de la BR	400 % de la BR
27 €/jour	30 €/jour	30 €/jour	30 €/jour	46 €/jour

100 % des frais dans la limite de 18 €/jour

100 % BR-MR	100 % BR-MR	100 % BR-MR	90 % BR-MR	100 % BR-MR
150 % de la BR	200 % de la BR	300 % de la BR	<b>Remboursement maximum 300 % de la BR</b>	400 % de la BR
381 €/an 381 €	75 % des FR 381 €	80 % des FR 381 €	80 % des FR 381 €	90 % des FR 457 €
260 €	260 €	305 €	305 €	381 €

200 % de la BR	250 % de la BR limités à 1 000 € par an, par personne	300 % de la BR limités à 1 250 € par an, par personne	300 % de la BR limités à 1 500 € par an, par personne	400 % de la BR limités à 1 750 € par an, par personne
200 % de la BR sociale				
-				

+ 1 (monture) par personne bénéficiaire et par année civile. Le remboursement d'une deuxième paire de lunettes par bénéficiaire est soumis à étude, auprès de l'Assureur

76 €	91 €	152 €	152 €	183 €
76 €	91 €	76 €	76 €	122 €
91 €	122 €	152 €	152 €	245 €
200 €	250 €	250 €	300 €	300 €

60 % des FR\*\*

\*\* Soins de chiropractie, acupuncture, ostéopathie dispensés par des praticiens diplômés, chirurgie des yeux dans la limite de 300 € par oeil

TM

oui	oui	oui	non	oui
oui	oui	oui	oui	oui

### Application des dispositions dites "contrats responsables"

Les remboursements de l'Assureur respectent le cahier des charges des contrats responsables, conformément aux dispositions législatives et réglementaires (cf. article 7-2 des Dispositions générales jointes).

**Les franchises médicales instituées par la loi de financement de la Sécurité sociale du 19/12/2007 ne sont pas prises en charge par l'Assureur (cf. article 7-2 des Dispositions générales ci-jointes).**

# Incontournables



Parce qu'être attentif à vos besoins,  
c'est notre métier :

- **Solutions Santé :**  
vous bénéficiez d'une complémentaire santé sur mesure.
- **Protection Décès :**  
vous protégez financièrement ceux que vous aimez.
- **Dépendance Sérénily II :**  
vous conservez votre autonomie financière et matérielle.
- **Capital Décès :**  
Vous préparez la transmission de votre patrimoine.
- **Capital Obsèques et Services Obsèques :**  
vous soulagez vos proches le moment venu.

*Des produits de prévoyance et de santé  
spécialement conçus pour votre  
protection et celle de vos proches.*

Pour tout renseignement  
complémentaire,  
contactez votre Conseiller  
au

**01 58 82 62 06**



Sur notre site  
[www.novalistaitbout.com](http://www.novalistaitbout.com)



La présente garantie Solutions Santé est souscrite, diffusée et gérée par NOVALIS Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale - dont le siège social est situé 7 rue de Magdebourg - 75116 Paris, et assurée par la Société ETIKA, S.A. régie par le Code des assurances au capital de 8 750 010 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 447 883 661 dont le siège social est situé 7 rue de Magdebourg - 75116 Paris.

La garantie d'assistance est assurée par Inter Partner Assistance - succursale pour la France : Le Carat - 6 rue André Gide - 92320 Châtillon - N° TVA intracommunautaire : FR 42 316 139 500. Siège social : Avenue Louise, 166 - 1050 Bruxelles (Belgique) - S.A. de droit belge au capital de 8 396 373 €.